

Arrêté de police de la circulation

Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE

- VU Le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L131-1 et L511-1,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- VU Le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,
- VU La Loi modifiée 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements, régions.
- VU La demande de la société **SAS SAUS BTP représenté par Monsieur SAUS Stephens, 21 Bis Cami de l'agude 66110 Amélie es bains**, en date du **mardi 15 novembre 2022**, sollicitant un arrêté de circulation pour le numéro **83 avenue Joliot Curie 66690 PALAU del VIDRE**.

Considérant qu'il y a lieux de fluidifier la circulation pendant les travaux en mettant en place une interdiction de stationner pour les véhicules légers au niveau des travaux sera mise en place. La vitesse sera limitée à trente kilomètres heures sur la zone des travaux.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. - Une interdiction de stationner et une limitation à 30 kilomètres heure sera mise en place dans l'avenue Joliot Curie, sur la zone des travaux, pour la période allant du lundi 28 novembre 2022 au lundi 12 décembre 2022. **L'entreprise Orange (685 rue de la veille poste 34000 Montpellier) effectuera** une réparation chambre sur voirie.

ARTICLE 2. - La signalisation de la circulation et de l'interdiction de stationner sera mise en place et maintenue, conformément à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière par **l'entreprise SAS SAUS BTP. La signalisation sera maintenue de 07 heures à 18 heures pendant la durée des travaux.**

ARTICLE 3. - Toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité des passants et des riverains. Les travaux seront effectués dans le respect du proche voisinage.

ARTICLE 4. - A l'issue des travaux, le domaine public sera impérativement nettoyé et remis en l'état.

ARTICLE 5. - Copie du présent arrêté sera impérativement affichée sur le chantier de manière visible de la voie publique, la semaine précédant le commencement des travaux conformément à la réglementation en vigueur. Le présent arrêté sera, adressé à la **l'entreprise SAS SAUS BTP, 21 Bis Cami de l'Agude Amélie les bains (66110)**


ARTICLE 6. - Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière.

ARTICLE 7. - Le présent arrêté sera, adressé à la **l'entreprise SAS SAUS BTP, 21 Bis Cami de l'agude Amélie les bains (66110)**

ARTICLE 8. - Le Maire de la Commune de PALAU DEL VIDRE, Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Genis des Fontaines, Monsieur le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Palau del Vidre, le mardi 15 novembre 2022.

Le Maire,



Bruno GALAN